

TGIRT-EIBJ Chapais-Chibougamau
UA 26-64 et 26-66

Procès-verbal de la
HUITIÈME RENCONTRE

Tenue le 23 août 2017, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Chapais

APPROUVÉ LE : 29 NOVEMBRE 2017

TGIRT-EIBJ CHAPAIS-CHIBOUGAMAU

HUITIÈME RENCONTRE

DATE : Le 23 août 2017

HEURE : 10h06

LIEU : Salle du conseil de l'hôtel de ville de Chapais

PRÉSENCES

AUBIN, Lise
 FORGUES, Daniel
 LAURENDEAU, Michel
 CYR, Manon
 GOSSELIN, Marie-Eve
 PAUL, Doris
 GRAVEL, Mireille
 BOSUM, Arthur
 LALIBERTE, Frédéric
 Bellavance, François
 TREMBLAY, Pascal

ORGANISME

CDE Chapais
 Les Vaillants Chapais
 Fédération des clubs quad
 Ville de Chibougamau
 Faunenord et huile essentielle nordique
 Développement Chibougamau
 Nibiischii
 Groupe de travail conjoint Oujé-Bougoumou
 Chantier Chibougamau
 Chantier Chibougamau
 Chapais Énergie

OBSERVATEURS

HOGUE, Dany
 FILION, Martin
 MORASSE, Johanne

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - Forêt
 Administration régionale Baie-James
 Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

ANIMATEUR

LÉVESQUE, Mathieu

Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
1. Ouverture de la rencontre	La rencontre débute le 23 août à 10 h 06.	Sur proposition de M ^{me} Marie-Eve Gosselin, dûment appuyée par M ^{me} Lise Aubin, il est unanimement convenu d'ouvrir la rencontre à 10 h 06 le 23 août 2017.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du le 23 août 2017	M. Lévesque passe en revue les points de l'ordre du jour.	Sur proposition de M ^{me} Mireille Gravel, dûment appuyée par M ^{me} Doris Paul, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour.
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 7 juin 2017	M. Lévesque passe en revue le procès-verbal de la rencontre de la TGIRT-EIBJ Chapais-Chibougamau du 7 juin 2017. Il est demandé de remplacer le nom de l'organisme Parc Assinica par réserve faunique des lacs Albanel, Mitassini et Waconichi. Il est demandé que le GREIBJ prenne en charge l'organisation du comité technique eau. M ^{me} Marie-Eve Gosselin demande de faire partie du comité technique eau.	Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Régis Simard, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal avec les modifications demandées. Sur proposition de M ^{me} Marie-Eve Gosselin, dûment appuyée par M. Frédéric Laliberté, il est unanimement convenu de demandé au GREIB de prendre en charge l'organisation du comité technique eau.
4. Suivi de la rencontre du 7 juin 2017	M. Lévesque passe en revue les points du procès-verbal qui demandaient un suivi :	M ^{me} Gosselin informe la table de l'évolution de ce dossier et que la liste

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>M^{me} Marie-Ève Gosselin, informe la table qu'il doit y avoir une rencontre afin de faire une liste de 5 lacs d'intérêt,</p> <p>À la suite de la présentation de Barrette-Chapais sur les FHVC Lac Opémisca, les membres avaient demandé de mettre en place des modalités particulières visant à maintenir la productivité des frayères le long des cours d'eau qui se versent dans le lac Opémisca.</p> <p>Le suivi du tableau synthèse des VOIC de la TGIRT-EIBJ Chapais-Chibougamau est passé en revue par les membres :</p> <p>Lors de la précédente rencontre, le MFFP avait confirmé que le VO « Maintien de la qualité de l'eau — minimiser la sédimentation causée par les opérations forestières » est recevable pour VO, mais nécessite plus de précision. Ainsi, le Comité technique sur la qualité de l'eau formé de M. Paul Dixon et d'une ou deux personnes du MFFP devaient se rencontrer pour mieux cerner la problématique du maintien de la qualité de l'eau aux endroits sensibles nécessitant des mesures de protection à ajouter à la couche d'affectation cartographique des crûs. Le MFFP confirme que cette rencontre n'a pas encore eu lieu, mais que ce travail d'identification des zones sensibles avec M. Dixon devrait être complété d'ici la prochaine rencontre.</p> <p>Les 3 objectifs reliés à la valeur « Gestion du réseau routier forestier », soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Limiter l'expansion du réseau routier</i> - <i>Réduire la redondance du réseau routier</i> - <i>Maintien de la qualité des principaux accès, ont été remplacés par l'objectif suivant : « Optimisation du réseau routier forestier ». Un comité technique « Chemins forestiers », formé de MM. Denis Chiasson, Paul Dixon, André Naud, d'une personne du MFFP et du GREIBJ travaillera sur la production d'une carte identifiant dans un premier temps les principaux besoins des utilisateurs des chemins des UA 26-64 et 26-66.</i> 	<p>des lacs devrait être présenté la prochaine rencontre.</p> <p>M. Denis Chiasson précise que Barrette-Chapais fera un travail d'identification des frayères et qu'il reviendra sur ce sujet à une prochaine rencontre.</p> <p>La première rencontre du comité chemin a eu lieu et la prochaine rencontre aura lieu le 15 septembre.</p>
5. Correspondance du GREIBJ	Aucune correspondance	
6. Présentation FSC Chantiers Chibougamau	MM. Frédéric Laliberté et François Bellavance de Chantier Chibougamau, présente la nouvelle	Sur proposition de M ^{me} Lise Aubin, dûment appuyée par M ^{me} Marie-Eve

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>démarche d'analyse de risque provinciale réalisée en collaboration avec le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), les industries et Incos stratégie.</p> <p>Cette démarche est en lien avec les nouvelles exigences de la norme de Chaîne de traçabilité FSC en ce qui concerne le bois contrôlé. Le bois contrôlé désigne le bois non-certifié pouvant être mélangé au bois certifié FSC lorsqu'on utilise un déclaration FSC mixte.</p> <p>L'analyse de risque présente les différentes stratégies mises en place au Québec afin d'atténuer le risque, ou que ce dernier soit faible, que le bois non-certifié FSC, pouvant être mélangé à du bois certifié, proviennent de l'une ou l'autre des sources d'approvisionnement controversées suivantes, en s'attardant principalement sur les Catégorie 2 et 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Catégorie 1 – Forêt récoltée illégalement - Catégorie 2 – Forêt récoltée en violation de droits traditionnels ou civils - Catégorie 3 – Forêt dans laquelle de hautes valeurs de conservation sont menacées - Catégorie 4 – Forêt qui est convertie en plantations ou en territoires à vocation non forestière - Catégorie 5 – Forêt où sont plantés des arbres génétiquement modifiés 	<p>Gosselin, il est unanimement convenu d'appuyer cette démarche provinciale.</p>
<p>7. Présentation du MFFP «Rapport de consultation publique de juillet 2017»</p>	<p>M. Dany Hogue informe les membres qu'aucun commentaire n'a été formulé lors de la consultation publique de juillet 2017.</p>	
<p>8. Présentation du MFFP de la note «PAFIT 2013-2018 au 1 avril 2018 et mise à jour du CPF»</p>	<p>M. Dany Hogue informe les membres que le PAFIT 2013-2018 sera reconduit dans sa forme actuelle au 1^{er} avril 2018 avec pour seule modification le calcul de la possibilité forestière qui y sera mis à jour.</p>	
<p>9. Présentation du MFFP des «Enjeux écologiques du PAFIT 2018-2023- première partie»</p>	<p>Mme Sophie Dallaire présente la première partie du document Enjeux écologique du PAFIT 2018-2023. Les statistiques concernant les vieux peuplements, les coupes partielles, les zones humides, les aires protégées, etc illustrées dans cette présentation s'appliquaient à la région Nord-du-Québec. Les membres ont demandé que leur soit transmises ces mêmes statistiques mais appliquées à l'UA 26-64 et 26-66.</p>	

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
10. Enjeux, préoccupations, VOIC locaux de la TGIRT-EIBJ Chapais-Chibougamau		
11. Présentation des modifications PAFIO 2017-2018, unité d'aménagement 26-64.	M. Dany Hogue présente les modifications au PAFIO 2017-2018 pour l'unité d'aménagement 26-64.	
12. Divers	M ^{me} Mireille Gravel demande que le gouvernement informe les membres des TGIRT-EIBJ de leurs travaux réalisés sur le terrain.	M ^{me} Morasse mentionne que l'information et le calendrier des travaux seront disponible sur les site FTP .
13. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 14 h 18 le 23 août 2017.	Sur proposition de M. Michel Laurendeau, dûment appuyée par M. Frédéric Laliberté, il est unanimement convenu de lever la rencontre à 14 h 18 le 23 août 2017.